

SÉANCE ordinaire

Le 13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 13 novembre 2017, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

171113.238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Rencontre avec le MTQ - Application du règlement interdisant la circulation de camions ;
 - 4.3 Acte de dépôt – Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Motifs écrits de la décision rendue oralement le 16 octobre 2017 ;
 - 4.4 Habitations des aînés de Chandler – Exemption de taxes foncières et de services - Abroge la résolution numéro 170612.154 ;
 - 4.5 Adhésion FQM 2018 ;
 - 4.6 Demande d'ajout de lumières dans certaines rues municipales ;
 - 4.7 TECQ 2014-2018 – Approbation de travaux ;
 - 4.8 Signataires – Entente relative à l'entretien du Centre des loisirs de Pabos préparation et entretien de la patinoire et déneigement des entrées principales ;
 - 4.9 Recommandation de paiement – MFT et Fils – Travaux hôtel de ville ;
 - 4.10 Signataires – Contrat de travail – Directeur des travaux publics;
 - 4.11 Vente de terrain - Rénovation Marcoux – Parc industriel ;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Eurovia Québec construction Inc.- Travaux de pavage mécanisé dans le chemin du quai – secteur Newport ;
 - 4.13 Demande - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;
 - 4.14 Octroi de mandat au procureur – Bâtiment situé au 123, rue commerciale Ouest, secteur Chandler;
 - 4.15 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat de matériel – Service incendie;

- 4.16 Nomination d'un maire suppléant;
- 4.17 Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre des loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond ;
- 4.18 Adoption – Règlement numéro V-202-2017 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt n'excédant pas 1 610 000 \$ à ces fins.
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.
 - 6.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.239 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.240 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois d'octobre 2017 un montant de 485 624.09 \$ pour le journal des achats et de 157 315.12 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.241 RENCONTRE AVEC LE MTQ - APPLICATION DU RÈGLEMENT INTERDISANT LA CIRCULATION DE CAMIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon, et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à convoquer une rencontre entre les membres du Conseil, les représentants du MTQ et les citoyens concernés afin de discuter des problématiques associées à la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Ville et en particulier sur l'Avenue Hôtel de Ville et la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.242 ACTE DE DÉPÔT – ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE – MOTIFS ÉCRITS DE LA DÉCISION RENDUE ORALEMENT LE 16 OCTOBRE 2017

Les membres du Conseil prennent acte de dépôt par monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, de l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale des motifs écrits de la décision rendue oralement le 16 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.243 HABITATIONS DES AÎNÉS DE CHANDLER – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES - ABROGE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 170612.154

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chandler a adopté le règlement V-161-2013 ayant pour objet la création d'un programme municipal d'aide financière au programme AccèsLogis ou logement abordable Québec pour des crédits de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet à la municipalité, d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, une aide financière sous la forme d'un crédit;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'un immeuble de 30 logements présenté par l'organisme Habitations des Aînés de Chandler est admissible au programme présenté dans le cadre du règlement numéro V-161-2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay, et unanimement résolu que la Ville de Chandler accorde à l'organisme Habitations des Aînés de Chandler un crédit de taxes foncières et de services correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans, pour la construction d'un immeuble de trente (30) logements.

Il est également résolu que la présente abroge la résolution numéro 170612.154 adoptée à la séance du Conseil tenue le 12 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.244 ADHÉSION FQM 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil autorise l'adhésion à la FQM pour l'année 2018 au montant de 6 617.67 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.245 DEMANDE D'AJOUT DE LUMIÈRES DANS CERTAINES RUES MUNICIPALES

REPORTÉ.

171113.246 TECQ 2014-2018 – APPROBATION DE TRAVAUX

Attendu que :

- 1) La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale

dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

- 2) La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.247 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS PRÉPARATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES PRINCIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon, et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'entente relative à l'entretien du centre des loisirs de Pabos préparation et entretien de la patinoire et déneigement des entrées principales 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.248 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MFT ET FILS – TRAVAUX HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie,, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce Conseil recommande favorablement le paiement de la facture numéro 486, de MFT et Fils Inc., qui représentante le deuxième paiement dans le cadre des travaux de rénovation pour l'accès adapté à de l'hôtel de ville au montant de 39 808.62 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.249 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

REPORTÉ.

171113.250 VENTE DE TERRAIN - RÉNOVATION MARCOUX – PARC INDUSTRIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende sans garantie légale, aux risques et périls de 9252-8488 Québec Inc. (Rénovation Marcoux), l'immeuble ci-après décrits, pour une considération de 2 428 \$ plus les taxes (TPS, TVQ); à laquelle il faut ajouter une somme de 300\$ pour couvrir le coût de bornage préférentiel du terrain :

Un immeuble situé sur l'avenue du Parc industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 499 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé

Il est également résolu que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et

nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.251 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX DE PAVAGE MÉCANISÉ DANS LE CHEMIN DU QUAI – SECTEUR NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce Conseil recommande favorablement le paiement de la facture numéro 2110001410 d'Eurovia Québec Construction Inc pour les travaux de pavage mécanisé dans le chemin du quai, secteur Newport, au montant de 24 861.35 \$, toutes taxes incluses.

Il est également prévu que ce paiement soit prélevé de la somme prévue au règlement numéro V-200-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.252 DEMANDE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler prévoit la formation de 10 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat et appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.253 OCTROI DE MANDAT AU PROCUREUR – BÂTIMENT SITUÉ AU 123, RUE COMMERCIALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 123, rue Commerciale Ouest a commencé à être démolit il y a plusieurs mois, que la démolition n'est pas terminée à ce jour et que cela fait plusieurs mois qu'il n'y a plus d'activité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dangereux et que le site n'est pas sécurisé, ce qui contrevient aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le permis de démolition émis sera échu en novembre 2017 et qu'il est clair que les travaux de démolition ne seront pas complétés;

CONSIDÉRANT QU' EXPERTISE GESTION DE LA BAIE, S.E.N.C., est responsable dudit bâtiment et doit assumer toutes les obligations en tant que propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été averti a plusieurs reprises et refuse de collaborer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu de mandater, lorsque le permis sera échu, le

21 novembre 2017, Me William Assels pour mettre en demeure EXPERTISE GESTION DE LA BAIE, S.E.N.C., propriétaire de l'immeuble situé au 123, rue Commerciale Ouest, quartier de Chandler, sur le lot 5 233 798, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours suivants de la présente mise en demeure, à la démolition du bâtiment et de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais du propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.254 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL – SERVICE INCENDIE

REPORTÉ.

171113.255 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche,, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, et unanimement résolu de nommer à titre de maire suppléant Monsieur Richard Duguay et à titre de maire suppléant substitut monsieur Denis Pelchat pour la période du 13 novembre 2017 au 13 juillet 2018.

Il est également résolu que le maire suppléant substitut, monsieur Denis Pelchat, est et soit autorisé à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.256 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS ET À LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DES SENTIERS DE SKI DE FOND

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon, et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la ville l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre des loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond, 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171113.257 ADOPTION – RÉGLEMENT NUMÉRO V-202-2017 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 610 000 \$ À CES FINS

REPORTÉ.

171113.258 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 19 h 55.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier